



## REGLEMENT 2019 & INFORMATIONS

### Article 1–Les raids du Nord

Le calendrier de la saison 2019 est le suivant :

- POUEBO - Le 1<sup>er</sup> juin
- KAALA-GOMEN – Le 27 juillet
- PONERIHOUEN – Le 17 août
- KOUAOUA - Le 7 septembre
- HIENGHENE - Le 12 octobre

L'ensemble des raids du Nord se déroule sur des itinéraires entièrement balisés, qu'il est obligatoire de suivre, sous peine de disqualification.

- Grand Raid : un parcours individuel entre 16 et 22 km
- Mini Raid : un parcours individuel entre 5 et 10 km

### Article 2 – Organisateur

Au sein de chaque commune sera désignée une association (ou assimilée) qui aura à charge l'organisation générale de l'épreuve, dénommée : comité d'organisation. Le nom de cette structure sera connu au fur et à mesure des décisions prises par les communes.

### Article 3 – Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne sur le site de notre partenaire Eticket.nc (paiement par carte bleue), ou auprès de notre point de vente :

- dans le magasin Terre de Running, Quartier latin, à Nouméa

Pour les habitants de la Province Nord, des bulletins seront disponibles auprès des comités d'organisation.

Pour valider son inscription, chaque participant doit :

- fournir un certificat s'il présente des contre-indications médicales.
- payer le montant relatif à son parcours et sa catégorie d'âge.

L'inscription comprend : le droit de participation, la possibilité de camper la veille de la

course, le repas du samedi midi, une boisson et un panier garni. Elle est fixée à :  
4500 F / adulte (Né-e en 2000 ou avant)  
3500 F / - de 18 ans (Né-e en 2004 ou avant)

Pour des raisons logistiques et de sécurité, les places sont limitées à 500 participants.

L'inscription est considérée comme définitive lorsque l'individu a rempli l'ensemble des obligations précédentes.

Tout engagement est ferme et définitif. Elle peut toutefois faire l'objet de remboursement ou d'un report d'une autre course du Grand Prix des raids du Nord jusqu'au mercredi concernant chaque course.

Un transfert d'inscription est également autorisé s'il a été préalablement communiqué à l'organisateur via la plateforme [eticket.nc](http://eticket.nc), avant la clôture des inscriptions. Ainsi le participant renseignera le formulaire d'inscription avec ses données personnelles et acceptera le présent règlement.

La date limite des inscriptions est **le mercredi précédent chaque course**, dans tous les points de vente –physiques et web.

## Article 4 – Récompenses

Chaque comité organisateur dotera en récompenses sa course. Les catégories récompensées seront au minimum:

MINI RAID Masculin / Féminin :

- Vétérans 2 : (Né en 1963 et avant) le premier H et F
- Vétérans 1 : (Né entre 1964 et 1973) le premier H et F
- Adultes : (Né entre 1974 et 2000) les 3 premiers H et F
- Jeunes : (Né entre 2001 et 2004) le premier H et F

GRAND RAID Masculin / Féminin :

- Vétérans 2 : (Né en 1963 et avant) le premier H et F
- Vétérans 1 : (Né entre 1964 et 1973) le premier H et F
- Adultes : (Né entre 1974 et 2000) les 3 premiers H et F

## Article 5 – Conditions de participation

### 5.1 Age des coureurs :

- Grand Raid : à partir de 18 ans révolus (Né-e en 2000 ou avant)
- Mini Raid : à partir de 14 ans révolus (Né-e en 2004 ou avant) (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs).

## **5.2 Questionnaire médical**

Une seule case cochée dans le questionnaire médical soumis lors de votre inscription en ligne, impose la présentation d'un certificat médical.

Pour votre propre sécurité, si vous êtes enceinte, vous n'êtes pas autorisées à participer aux raids. En validant votre inscription, vous attestez que vous n'êtes pas enceinte.

Les conditions peuvent être difficiles (vent, froid, pluie, galets glissants etc.). Un bon entraînement est nécessaire pour participer au grand parcours (sportif averti).

Les participants déclarent avoir les conditions physiques et médicales suffisantes et appropriées pour marcher ou courir, à l'allure de leur choix, sur un parcours chronométré de 10 ou 16 kms, en montagne.

Il est formellement interdit de participer à la course avec des animaux de compagnie.

## **Article 6 – Accueil des participants**

### **6.1 Repas**

Chaque inscription comprend le repas de fin de course (samedi midi) proposé par chaque comité d'organisateur. Vous avez aussi la possibilité de réserver le repas du vendredi soir (environ 1500cfp) et le petit déjeuner du samedi matin (environ 800cfp) directement en ligne au moment de votre inscription. Ce dernier sera à payer sur place directement auprès du comité organisateur.

### **6.2 Camping**

Un camping gratuit avec des sanitaires est prévu sur chaque site d'accueil. En cas d'arrivée tardive, pour le respect de tous, merci d'être discret et d'éviter les bruits pouvant perturber le sommeil des campeurs déjà présents sur site (claquement de porte, éclats de voix, musique, etc.)

### **6.3 La garderie**

L'organisation ne met pas en place de garderie officielle, toutefois les parents ont la possibilité de voir avec les mamans des tribus sur place pour leur confier leurs enfants le temps du raid. Il faudra compter 500cfp/enfant.

En aucun cas, les organisateurs ou Challenge Organisation n'engagent leur responsabilité pour les enfants confiés, ils restent sous l'autorité de leurs parents.

## **Article 7 – Dossards**

Les dossards seront délivrés aux personnes dont l'inscription est définitive la veille (à partir de 17h00) et jour de l'événement (De 6h à 7h00). Attention, l'organisation se réserve le droit de réattribuer un dossard qui ne serait pas retiré 15 minutes avant le

début de chaque course.

Il est établi pour la saison 2019 les horaires suivants :

Départ des Grands Raids : 7h30

Départ des Minis Raids : 8h00.

Remise des Prix : entre 13h et 14h.

Les dossards doivent être visibles en permanence et en totalité pendant tout le parcours. Ils doivent donc être toujours positionnés au-dessus de tout vêtement et ne peuvent en aucun cas être fixés sur le sac ou une casquette.

Les dossards serviront à détecter chaque participant pour établir un chronométrage électronique. Ils sont équipés de 2 puces électroniques et ne doivent donc en aucun cas être pliés pour que cela n'altère pas leur fonctionnalité. Tout élément (sangle de camelback, sac, sangle ventrale) doit être placé sous le dossard.

La prise de temps est très précise (au 1/100ème) et automatique, ce qui permettra de distinguer deux coureurs qui arriveraient quasiment en même temps. Le temps et le classement seront définis de façon automatique et sans négociation.

A la fin de la course, les dossards ne doivent pas être arrachés, mais enlevés délicatement afin de pouvoir les réutiliser.

## Article 8 – Raid en semi-autonomie

La semi-autonomie est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillement, aussi bien sur le plan alimentaire que celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessures, etc.).

Ce principe implique en particulier les règles suivantes :

- Chaque participant doit avoir avec lui, pendant toute la durée du raid, la totalité de son matériel obligatoire (voir paragraphe « Equipement »).
- Sur le parcours, des zones de ravitaillement sont approvisionnées en eau et nourriture à consommer sur place. Chaque participant doit veiller à disposer, au départ de chaque zone de ravitaillement, de la quantité d'eau qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

Nous vous rappelons que les raids sont INDIVIDUELS, et qu'en aucun cas il est autorisé de se faire aider ou « tracter ».

Tout manquement à ce point de règlement, constaté par un membre de l'organisation, ou, un ou plusieurs concurrents de l'épreuve, entrainera la mise hors course des raiders fautifs. Ceci entrainerait leur élimination du classement du « Grand prix », dans le souci du respect de l'éthique sportive.

## Article 9 – Modifications du parcours – Annulation du raid

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météorologiques trop défavorables (importantes quantités de pluie, fort risque orageux, etc.), le raid sera annulé.

En cas d'annulation avant le départ ou en cas d'interruption du raid, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

En cas d'annulation de dernière minute, pour raison météo ou de force majeure, le comité d'organisation se réserve le droit de conserver l'intégralité des droits d'inscription.

Les parcours et les profils de la course sont donnés sur le site de Challenge Organisation (<http://www.challenge-org.nc/>)

## Article 10 – Sécurité et assistance

### 10.1. Equipement

Des secouristes seront présents sur les PC ainsi qu'à l'arrivée, une ambulance sera également présente sur le site. Un médecin sera présent sur place ou à proximité.

Ce raid est un raid en semi-autonomie. Des points de ravitaillement en eau et en produits divers seront présents tout au long du parcours. Toutefois, les concurrents restent responsables de leur ravitaillement.

En cas de force majeure (intempéries empêchant d'acheminer les vivres sur certains PC), l'organisateur peut se réserver le droit de maintenir la course.

L'équipe de secouristes présente sur place, pourra à tout moment, pour raison médicale, décider de la mise hors course d'un concurrent.

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, la ligne de départ sera fermée 5 minutes après le départ de chaque course. Une barrière horaire pourra être placée à certains PC. Le cas échéant, elles vous seront communiquées lors du briefing avant le départ.

- Les participants ne doivent en aucun cas quitter le parcours prévu par les organisateurs. Un participant souhaitant s'arrêter en cours de route est tenu de le faire à un point de contrôle et d'en informer le responsable du point de contrôle. Pour des raisons de sécurité, il est plus prudent de ne jamais rester seul(e). Si un participant ne peut se déplacer, un autre se doit d'aller chercher de l'aide.

La possession pendant la course d'un téléphone est fortement conseillée. Par contre, il est obligatoire d'avoir en permanence, sous peine de disqualification :

- 1,5 litres d'eau,
- 1 sac ou un porte gourde,
- 1 casquette ou chapeau,
- des chaussures fermées

- le port du dossard non plié sur la poitrine, avec des épingles (fournies par l'organisation). Des contrôles pourront avoir lieu sur le parcours. Si le matériel ne peut être présenté, le raideur sera disqualifié.
- Chaque participant devra être muni d'une gourde ou de son propre gobelet qui pourra être rempli aux ravitaillements (aucune bouteille ni gobelet ne sera distribué).

Les organisateurs de l'événement seront habilités à contrôler les équipements des participants au départ, à l'arrivée et en n'importe quel lieu du parcours. L'organisateur se réserve le droit de refuser le départ d'un participant, sans remboursement, en cas de manquement à l'un des équipements obligatoires cités ci-dessus.

Les coureurs ne doivent en aucun cas dénaturer l'environnement dans lequel ils évoluent. Leurs déchets sont à conserver jusqu'à l'arrivée. Vous profitez de parcours magnifiques : aidez-nous à les conserver !!!

## **10.2. Sécurité et assistance médicale**

**Les postes de secours**, implantés à divers points sur les parcours, sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation.

**Les secouristes** sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les participants qu'ils jugeront en danger.

Tout participant faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Pour faire appel aux secours, un participant peut :

- se présenter à un **poste de secours**,
- appeler le **numéro d'urgence** ;
- faire appeler le **numéro d'urgence** par une autre personne.

Chaque participant a l'**obligation de porter assistance à toute personne en danger** et de prévenir les secours.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel aux secours qui prendront, à ce moment-là, la direction des opérations et mettront en œuvre tous les moyens appropriés, y compris hélicoptères. Les frais résultant de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du participant de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

Le numéro d'urgence est **le 97 34 88**.

Il est strictement **interdit de s'éloigner des chemins balisés**, qu'elle qu'en soit la raison. Tout participant qui s'éloigne volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

Il est de même interdit de couper un sentier, afin d'éviter l'érosion et la dégradation des sites naturels.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer aux règles de sécurité imposées par l'organisateur, et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

### **10.3. Postes de contrôle et postes de ravitaillement**

Un contrôle peut être effectué à tout poste de ravitaillement.

**Seuls les participants porteurs d'un dossard visible ont accès aux postes de ravitaillement.**

Les ravitaillements proposeront de l'eau et de la nourriture.

### **10.4. Abandon et rapatriement**

Sauf blessure, **un participant ne doit pas « abandonner » ailleurs que sur un point de contrôle.** Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui lui indiquera comment retourner au village en toute sécurité.

Toute personne ayant quitté le raid avant de l'avoir terminé et sans en aviser **l'Organisateur** devra assumer les éventuels frais de recherche engendrés par sa disparition.

## **Article 11– Assurances**

**Responsabilité civile** : conformément à la législation en vigueur, **l'Organisateur** a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants aux **raids du Nord**. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de l'évènement. Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

**Individuelle accident** : Tous les participants licenciés ou non à une fédération sportive, peuvent souscrire dès à présent par correspondance, ou au plus tard à la clôture des inscriptions, une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours. L'indemnisation, fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation un raid.

Cette assurance est facultative mais fortement recommandée. Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive.

**Domage matériel** : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte, etc.) subi par les biens personnels des participants, et ce même s'il en

a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

## **Article 12– Image**

Par sa participation aux **raids du Nord**, chaque concurrent autorise expressément les **organisateur**s et ses ayants droit à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix dans le cadre des **raids du Nord** en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

## **Article 13– Le championnat**

Challenge Organisation, en partenariat avec les communes de Pouebo, Kaala-Gomen, Ponérihouen, Kouaoua et Hienghène ainsi que Koniambo Nickel SAS, Aircalin, Grands Hôtels de Nouvelle-Calédonie, le magasin Terre de Running et Eaux du Mont Dore mettent en place pour cette année 2019, le « Grand Prix des raids du Nord ».

Ce championnat est ouvert à tous et à toutes, sous respect des conditions d'engagement mises en place par chacun des 5 comités d'organisation.

### **13.1 Valeur des Epreuves**

Chacune des 5 épreuves mentionnées au calendrier du Grand Prix des raids du Nord, quel que soit le type de participation, comptera de manière égale dans le classement du Championnat.

### **13.2 Attribution de points**

A l'issue de chaque épreuve, chaque concurrent se verra attribuer un nombre de points correspondant à son classement obtenu dans l'épreuve.

La distinction entre hommes et femmes sera prise en compte avant l'attribution des points. Ainsi le dégressif des points ci-dessous s'appliquera pour chaque catégorie « hommes » mais également à chaque catégorie « femmes » en fonction de leur classement dans leur catégorie respective.

- Le 1er sera crédité de 200 points. Le 2ème sera crédité de 198 points. Le 3ème sera crédité de 196 points. A partir du 11ème, le décompte se fait de 1 point en 1 point. Le 11ème sera crédité de 180 points. Le 12ème sera crédité de 179 points, etc.

Les points ne seront attribués qu'au concurrent terminant l'épreuve. En cas d'abandon, le concurrent sera considéré comme non participant.

### **13.3 Bonus et classement**

Le classement définitif, Hommes et Femmes, du Grand Prix, sera établi, d'abord parmi les concurrents ayant couru au moins 5 courses, puis parmi tous les autres. Il sera calculé au total de points obtenus, sur quatre des cinq épreuves au programme. Les 4 meilleurs résultats seront retenus.

Cependant, pour récompenser l'assiduité d'un(e) concurrent(e), si celui-ci (ou celle-ci) a franchi la ligne d'arrivée de cinq raids, nous retiendrons ses cinq meilleures performances, et nous ajouterons une bonification de 10 points à son total personnel.

En cas d'égalité, le concurrent ayant participé au plus grand nombre de raids sera prioritaire dans le classement final.

En cas de nouvelle égalité, le concurrent ayant la meilleure performance au cinquième raid sera prioritaire au classement final.

En cas de nouvelle égalité, le concurrent le plus âgé sera prioritaire au classement final.

### **13.4 Dopage**

Dans le cadre du Grand Prix des raids du Nord, l'utilisation de produits listés sur la liste des produits dopants établie par la DJSNC est interdite. Toute infraction à cet article pourra entraîner l'interdiction de participation aux épreuves du Grand Prix des raids du Nord. Des contrôles inopinés pourront être effectués sur les épreuves du Grand Prix des Raids du Nord.

### **13.5 Récompenses**

En dehors des récompenses distribuées sur chacune des cinq épreuves, les concurrent(e)s classé(e)s au « Grand Prix des Raids du Nord », se verront attribuer des récompenses offertes par les partenaires.

Seront récompensés à minima :

#### MINI RAID Masculin / Féminin :

- Vétérans 2: (Né en 1963 et avant) le premier H et F
- Vétérans 1: (Né entre 1964 et 1973) le premier H et F
- Adultes: (Né entre 1974 et 2000) les 3 premiers H et F
- Jeunes: (Né entre 2001 et 2004) le premier H et F

#### GRAND RAID Masculin / Féminin :

- Vétérans 2: (Né en 1963 et avant) le premier H et F
- Vétérans 1: (Né entre 1964 et 1973) le premier H et F
- Adultes: (Né entre 1974 et 2000) les 3 premiers H et F

**La participation aux Raids du Nord implique l'acceptation, sans dérogation, du présent règlement par chaque concurrent.**